

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 73 (1964)
Heft: 1

Rubrik: Immeubles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

TRANSFUSION SANGUINE

Récentes publications du Laboratoire central

« Ueber die Häufigkeit von Brucellosen bei den Schweizern des Jahrgangs 1943, par R. Häberli, F. Bürki, E. Bütler et M. Jeannet. Schweizer Archiv für Tierheilkunde, vol. 105, cahier 5 (1963), p. 242—245. Editeur: Art. Institut Orell Füssli S. A., Zurich.

« Humorale und zelluläre Abwehrmechanismen bei Infektionskrankheiten», par A. Hässig. Päd. Fortbildungskurse, vol. 10, p. 1—6 (1964).

« Hémorragie foeto-maternelle et iso-immunisation anti-Rhe », par G. de Muralt. Journal suisse de Médecine, 93e année 1963, No 33, page 1079.

« Ergebnisse der Nachuntersuchung der ersten hundert in Bern wegen Icterus gravis mit Austauschtransfusionen behandelten Kinder», par Alfred Daetwyler (dissertation). Helvetica Paediatrica Acta, Supplementum XII ad vol. 18 (1963), fasc. 3.

« Anomalie héréditaire de la membrane érythrocytaire avec test de Coombs positif et modification de l'antigène de groupe N », par M. Jeannet, M. Metaxas-Bühler et R. Tobler. Journal suisse de Médecine, 93e année 1963, No 42, page 1508.

Voyage d'étude et conférences

Le Dr P. Zahler, chef du Département de biochimie du Laboratoire central du service de la transfusion de sang de la Croix-Rouge suisse se trouve actuellement à l'Institut de médecine et de chimie de l'Université de Cologne au bénéfice d'une bourse d'étude. Ses travaux portent sur les problèmes de l'analyse des lipides.

Il avait précédemment tenu une conférence sur « les antigènes spécifiques des tumeurs » lors de l'assemblée annuelle de la Ligue suisse contre le cancer, à Lausanne.

Entrée en vigueur d'un nouveau Règlement

Le Comité central de la Croix-Rouge suisse a approuvé l'entrée en vigueur, au 1er novembre 1963, d'un nouveau *Règlement concernant le Laboratoire central du Service de la transfusion de sang de la Croix-Rouge suisse* qui remplace celui du 18 décembre 1958.

Elaboré sur la base de l'article 30 des statuts de la Croix-Rouge suisse, ce Règlement prévoit l'institution d'une sous-commission du service de la transfusion de sang composée de cinq membres et qui se réunira en moyenne une fois par mois.

Placé sous la présidence de M. E. Hunn, trésorier général de la Croix-Rouge suisse, et composé du Dr H. Spengler, du Dr H. Bürgi, du Prof. H. Aebi et du Dr. B. Wiesendanger, cet organe aura notamment la compétence d'approuver l'achat d'appareils et de matériel divers ne figurant pas au budget et de voter les crédits nécessaires à cet effet jusqu'à concurrence de 5000 francs.

Le Règlement précise en outre les compétences de la grande Commission du service de la transfusion de sang dont le rôle consiste, entre autres, à étudier les problèmes que pose le développement des centres régionaux de transfusion sanguine et celui du Laboratoire central, ainsi que toute question se rapportant aux domaines scientifique, technique et administratif.

Enfin, le nouveau Règlement fixe les compétences du directeur et des chefs de département du Laboratoire central, ainsi que celles du chef du personnel et du directeur du Service des finances de la Croix-Rouge suisse.

IMMEUBLES

Commission administrative des immeubles

Conformément à une décision du Comité central de la Croix-Rouge suisse, cette commission s'est adjoint deux nouveaux membres: M. Hans Streun, ingénieur d'exploitation à la Maison du Dr A. Wander S. A. à Berne et M. Ernst Gräff, architecte.

Cette extension de la Commission administrative des immeubles qui groupait précédemment quatre membres était devenue nécessaire compte tenu des tâches de plus en plus importantes qui lui incombent, dans le domaine des nouvelles constructions notamment.